

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU N° 2020/09

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 novembre 2020 à 20 h

L'an deux mil vingt et le 10 novembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 04 novembre 2020, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
COLLON Colette
POIRON Jean-Pierre
ESCOFET Danièle
BISSAY David
PERRIER Guy
SERRAILLE Joëlle

DENIS Chantal
CHAVEROT Gilbert
GIROUD Marc
LANGE Audrey
LAURENT Michel
BLANCHARD Valérienne
LAURENT Maël

Excusées : /

Désignation du secrétaire de séance : Colette COLLON

Ordre du jour :

1°) Délibération : Personnel communal : contrat de Christophe BERNINI

Un contrat d'un an du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021.

Adjoint technique à raison de 18 heures hebdomadaires au 1^{er} échelon

2°) Délibération : Tarifs : augmentation ou pas des différents tarifs

Mme le Maire propose d'augmenter de 1% les tarifs concernant le cimetière et l'assainissement et de laisser inchangés les tarifs de location de salles.

3°) Délibération : SIEL : Eclairage les Fayolles - Demande de subvention au Département au titre de l'enveloppe territorialisée

Approbation du projet - Au dernier conseil municipal, il avait été entériné de demander une subvention au titre de l'enveloppe cantonale pour le changement de l'éclairage public sur deux secteurs (entrée de bourg et rue J. Vergnier), le secteur des Fayolles devant faire l'objet d'une demande ultérieure. Il s'avère que cette demande ne peut pas être faite sur l'enveloppe cantonale, mais sur l'enveloppe territorialisée dont le montant de subvention est de 50%. De fait, pour le même coût restant à charge de la commune, Mme le Maire propose de faire la demande sur l'enveloppe territorialisée pour les 3 secteurs.

4°) Délibération : Mise en accessibilité parvis de l'église : Un devis a été établi par

EIFFAGE. – Approbation du projet

Demande de subvention au Département au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité

5°) Délibération : Voirie 2021 : Propositions de réfection de plusieurs voies

Approbation du projet

Demande de subvention au Département au titre de la voirie 2021

6°) Délibération : Approbation du devis SIEL extension réseau électricité pour Free Mobile

Le SIEL a établi un devis concernant l'extension du réseau électricité pour l'implantation d'une antenne relais FREE Mobile. La Commune règle les travaux directement au SIEL et Free Mobile, qui s'est engagé à financer les travaux conformément à l'article L. 332-8 du Code de l'urbanisme, reverse le montant à la Commune.

7°) Délibération : Rapport Assainissement établi par SUEZ : Approbation.

8°) Délibération : Budget : DM : Ajout subvention aire de camping-car

9°) Délibération : Lotissement les Violettes 2^{ème} tranche

Mme le Maire propose de demander des devis pour estimer les coûts de la viabilisation de 6 lots sur la parcelle mise en réserve dans le prolongement du lotissement les Violettes.

Approbation du projet

Demande de subvention au Département au titre de l'enveloppe territorialisée.

10°) Avancée des travaux de l'église

11°) Travaux effectués par le SMAELT

12°) Enquête de mutualisation de FOREZ EST

13°) Actualité sanitaire

14°) Questions diverses

..*..*..*..*..*

Madame Le Maire fait le point sur les mesures sanitaires et donne des nouvelles des malades.

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 06.10.2020**

2020.08.01	Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable SIEMLY
2020.08.02	SIEL : Extension réseau pour BATIFONCIER
2020.08.03	SIEL : Remplacement éclairage public à l'entrée du Bourg (RD1)
2020.08.04	SIEL : Remplacement des lanternes rue Jacques Vergnier
2020.08.05	Demande de subvention enveloppe cantonale
2020.08.06	Demande de subvention au Département enveloppe territorialisée
2020.08.07	Approbation de la convention de groupement de commandes avec Loire Habitat pour construction d'un commerce
2020.08.08	Construction d'un commerce : demande de subvention au titre de la DSIL
2020.08.09	Mutation foncière suite à la délimitation modificative de l'emprise de l'A 89
2020.08.10	Approbation d'une convention avec free pour implantation d'une antenne 4G
2020.08.11	Ecole : participation de la commune au test WISC V
2020.08.12	Cantine : fixation du tarif des repas à 3,90 € au 1er janvier 2021
2020.08.13	Approbation de la convention partenariale La Santé à tout âge.
2020.08.14	Reprise d'une concession perpétuelle Grangeard-Fouillat
2020.08.15	Urbanisme : refus du transfert de compétence PLU au président de la communauté de communes Forez-Est

1°) Personnel communal : contrat de Christophe BERNINI

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un contrat d'un an, du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021, sera renouvelé : Adjoint technique à raison de 18 heures hebdomadaires au 1^{er} échelon.

2°) Délibération : Tarifs : augmentation ou pas des différents tarifs.

Mme le Maire propose d'augmenter de 1% les tarifs concernant le cimetière et l'assainissement et de laisser inchangés les tarifs de location de salles.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Mme le Maire à l'unanimité.

3°) Délibération : SIEL : Eclairage les Fayolles - Demande de subvention au Département au titre de l'enveloppe territorialisée

Au dernier conseil municipal, il avait été entériné de demander une subvention au titre de l'enveloppe cantonale pour le changement de l'éclairage public sur deux secteurs (entrée de bourg et rue J. Vergnier), le secteur des Fayolles devant faire l'objet d'une demande ultérieure. Il s'avère que cette demande ne peut pas être faite sur l'enveloppe cantonale, mais sur l'enveloppe territorialisée dont le montant de subvention est de 50%. De fait, pour le même coût restant à charge de la commune, Mme le Maire propose de faire la demande sur l'enveloppe territorialisée pour les 3 secteurs.

Le Conseil Municipal approuve les projets et la demande de subvention.

4°) Délibération : Mise en accessibilité parvis de l'église : Dans la continuité de la rénovation de l'église, un devis a été établi par la société EIFFAGE concernant la mise en accessibilité du parvis de l'église. Le projet initial comportait la réalisation d'un plateau sur la RD1, au même niveau que le parvis de l'église. Malheureusement, cette option n'a pas pu être retenue du fait de l'évacuation des eaux de pluie qui se ferait nécessairement par la rue donnant accès au parking derrière l'église, ce qui n'est pas envisageable. La mise en accessibilité du parvis se fera donc au niveau du parvis lui-même.

Mme le Maire propose d'inscrire ce devis pour une demande de subvention au Département au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité 2021.

Le conseil municipal approuve le projet et la demande subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité 2021.

5°) Travaux de voirie

Travaux réalisés au titre du programme voirie 2020 :

- ✓ Route de Bouissuivre et haut du chemin de la Poyat par Eurovia.
- ✓ Chez Buron et au Mazovillon : reprofilage par Eiffage.

Travaux d'entretien :

- ✓ Rue Jacques Vergnier, route de la Croix Bleue et route d'Echansieux : PATA,
- ✓ Font Blanc : reprofilage,
- ✓ Barrage Echansieux et Barbay : reprise fossés,
- ✓ Chemin montée de la Tour, Au Bouton et aux Forêts, Croix Cazard : Création caniveau,
- ✓ Carrefour de la route de Fontbonne et la Croix du Noir, route de Fontbonne : amélioration rayon de braquage pour les agriculteurs, reprise d'accotements,
- ✓ Chemin du Pilon à la Croix du Noir, chemin des bois et chemin des Fayes à la route de Balbigny : apport de matériaux de chantier,
- ✓ Les enrobés froid sont encore conséquent et ont été réalisés par l'équipe voirie,
- ✓ Les travaux d'élagage des talus et fossés est toujours réalisée par M. CHAZELLE Daniel.

En ce qui concerne la sécurité :

- ✓ L'entrée de bourg route du Signy et notamment virage de l'Esserty : mise en sécurité des piétons par la création d'un trottoir accompagné d'une signalétique renforcée visant à faire ralentir les véhicules.
- ✓ Raffraichissement du marquage au sol des passages piétons à proximité de l'école ainsi que la création de deux arrêts minutes en face de la boulangerie.

Délibération : Voirie 2021 : Propositions de réfection de plusieurs voies

Le Centre bourg devra être refait en 2022. Ce chantier comprend plusieurs voies (Rue St Roch, Place de la Chapelle, Rue Patissier, Rue du Monument, Terrasse attenante au bâtiment de Loire Habitat, réfection de la petite place contigüe). Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention au Département au titre de la voirie 2021 et 2022.

Afin de compléter le montant disponible annuellement (55.000 € dotation FOREZ EST + env. 25.000 € subvention Département), il est proposé d'intégrer des petits chantiers tels que la poursuite de la reprise de la route d'Echansieux, de celle de Fontbonne, la partie communale d'accès au lotissement « Lafay » lorsque les travaux de voirie du lotissement seront terminés (prévision 2022), ainsi que du point à temps sur les routes qui le nécessitent.

Ces projets feront l'objet d'une demande de subvention au Département au titre de la voirie 2021.

Le Conseil Municipal approuve le projet de travaux et demande à Mme le Maire de solliciter la subvention au Département.

6°) Délibération : Approbation du devis SIEL extension réseau électricité pour Free Mobile

Le SIEL a établi un devis concernant l'extension du réseau électricité pour l'implantation d'une antenne relais FREE Mobile. La Commune règle les travaux directement au SIEL et Free Mobile, qui s'est engagé à financer les travaux conformément à l'article L. 332-8 du Code de l'urbanisme, reversera le montant à la Commune.

Le conseil municipal approuve les travaux et le financement par Free Mobile.

7°) **Délibération : Rapport Assainissement établi par SUEZ :** Approbation -
Le conseil municipal approuve le rapport qui lui a été soumis.

8°) **Délibération : Budget : DM : Ajout subvention aire de camping-car**

L'aménagement de l'aire de camping-car a fait l'objet d'une demande d'intégration au niveau du contrat négocié entre FOREZ EST et le Département. Cette intégration a été rendue possible en remplacement d'un projet déjà inscrit qui a été annulé. **De fait, une subvention de 16 377 € doit être intégrée au budget au niveau des recettes.**

De même, il convient de porter le montant exact des dépenses et des recettes des travaux de l'église.

En fonctionnement, les montants des dotations seront affinés

Le Conseil municipal approuve cette DM à l'unanimité.

9°) **Délibération : Lotissement les Violettes 2^{ème} tranche**

Mme le Maire propose de demander des devis pour estimer les coûts de la viabilisation de 6 lots sur la parcelle mise en réserve dans le prolongement du lotissement les Violettes.

Selon le montant des devis, une pré-vente de terrains pourrait être effectuée. Dès que la vente de deux ou trois lots correspondra au montant des devis, les travaux pourraient être réalisés. Les autres terrains pourraient ainsi être vendus à la suite. La tendance des habitants des villes venant s'installer en campagne, suite à l'épidémie de COVID et aux attentats, ne faiblit pas et devient une réelle opportunité puisque les terrains constructibles ont tous été vendus.

Ce dossier pourra faire l'objet d'une demande de subvention au Département au titre de l'enveloppe territorialisée.

Le Conseil Municipal approuve le projet et demande à Madame le Maire de solliciter la subvention.

10°) **Avancée des travaux de l'église**

Les travaux ont commencé depuis environ un mois. Les moteurs des cloches ont pu être changés dès juillet. L'étanchéité de la toiture (reprise de zinguerie) et de la corniche avant, a été réalisée. De nombreuses vitres de doublage des vitraux ont dû être changées et les joints repris, un tablier d'étanchéité a été posé au bas des vitres. Le câblage de l'électricité est terminé, il restera à l'électricien de poser les lampes après la peinture. Les peintres commencent cette semaine. Les tambours seront vitrés sur la partie supérieure, les repose-pieds des bancs seront remis en état.

La chapelle sera reprise en façade qui redeviendra en pierre, ainsi que les portes, portails et grille du cimetière qui seront repeints.

Les travaux se montent à 162.263 €, et les dons, les aides de la Fondation du patrimoine, du Diocèse, du Département et de l'Etat à 162.764 €.

11°) **Travaux effectués par le SMAELT à la Pothière**

Les travaux de la continuité écologique du ruisseau de la Fontbonne sont terminés. Ce projet a été lancé il y a plus de 10 ans, et le SMAELT (Syndicat de rivière) s'est emparé du dossier qui est devenu un « cas référence ».

Un pont cadre a été placé au lieu-dit la Pothière, ainsi qu'un autre petit pont cadre en aval pour assurer le bon écoulement du ruisseau, ainsi que la traversée des véhicules agricoles.

Ces travaux ont été entièrement financés par le SMAELT à hauteur de 96.500 €.

L'entreprise Chavany est intervenue et a réalisé les travaux dans les règles de l'art.

12°) **Enquête de mutualisation de FOREZ EST**

Mme le Maire a été élue Vice-présidente de Forez Est en charge de la mutualisation et de la contractualisation. Elle a de fait, envoyé une enquête aux mairies de FOREZ EST afin d'étudier quelles mutualisations pourraient être mises en place.

Elle demande des réponses par mail, afin de pouvoir effectuer une synthèse.

13°) Actualité sanitaire **COVID-19**

Le second confinement a été demandé par le gouvernement, avec toutefois des assouplissements, permettant ainsi aux Français d'emmener leurs enfants à l'école et d'aller travailler. Cependant, les commerces dits « non-essentiels » restent fermés. La crise sanitaire que nous traversons sera doublée d'une crise économique sans précédent. Le conseil communautaire de FOREZ EST a voté à l'unanimité un vœu concernant les petits commerces de proximité, il est proposé de voter ce même vœu. **Le conseil municipal vote** à l'unanimité pour ce vœu.

RAPPEL : Point d'écoute psychologique :

Le point d'écoute est en fonction dès à présent. Il ne faut pas hésiter à s'en servir et relayer l'information auprès de vos proches ou de personnes que vous sentez fragiles.

Grippe aviaire : un courrier de Mme la Préfète vient de nous parvenir. Il préconise le confinement ou la pose de filet des volailles. Ce courrier est joint à ce compte rendu et les particuliers détenteurs de volailles doivent se conformer aux prescriptions.

14°) Questions diverses

Station d'épuration :

Un important déversement de graisse s'est produit à la station hier. Une enquête est diligentée par SUEZ et la DDT. Un rendez-vous est prévu avec SUEZ et la Sté Rochebillard & Blein.

Bons de Noël :

Ils sont distribués par groupe de deux personnes, bien vouloir venir les récupérer à partir du 22 novembre. Cette année, ils seront déposés dans la boîte aux lettres et grâce aux associations partenaires, ils seront du même montant qu'en 2019.

Fleurissement :

Concernant le concours de fleurissement des Montagnes du Matin, Violay est 1er ex-aequo avec Balbigny.

Dans le cadre du concours communal, un jury est passé et a visité les maisons. Habituellement, les prix sont remis à l'occasion des vœux du Maire qui ne pourront vraisemblablement pas avoir lieu.

Fête foraine :

La fête a eu lieu sans animations, mais avec les manèges. Les forains ont fait une année catastrophique avec l'annulation de la plupart des fêtes. A Violay, environ 200 personnes étaient présentes le samedi soir, et environ 600 le dimanche après-midi...

Commerce :

La boulangerie « La Forézienne » est fermée pour une durée indéterminée pour raison de santé. Les boulangers du « Grenier des Gourmandises » vont assurer l'intérim. Ils seront fermés le mercredi, à partir du 18 novembre.


Prochaine Réunion du Conseil Municipal à 20 heures : 8 décembre 2020

Fait en Mairie, le 10 novembre 2020,

La secrétaire,
Colette COLLON



Le Maire,
Véronique CHAVEROT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

Direction en charge : Pôle Direction générale

OBJET : Vœu pour autoriser l'ouverture des commerces non-alimentaires des centres villes ou des centres bourgs

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'allocution du Président de la République du 28 octobre 2020,

Vu l'allocution du Premier Ministre du 29 octobre 2020,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Le reconfinement strict annoncé le 28 octobre pose de nombreuses difficultés au sein du territoire de FOREZ-EST en particulier pour le commerce de détail qui souffre déjà de la forte concurrence des grandes enseignes et des « géants » de la vente en ligne. Une deuxième fermeture de ces commerces de proximité, très souvent situés en cœur de ville, porterait un coup fatal à de nombreux secteurs et pourrait aboutir à la disparition ou défaillance de nombreux commerces.

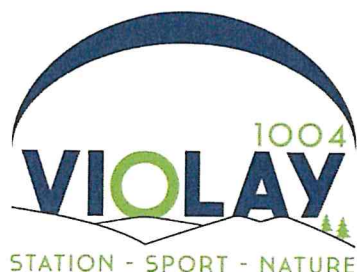
CONTENU

Ce vœu a pour objet de demander au Gouvernement de revoir la liste des commerces devant fermer. En effet, la période de novembre et décembre représente, selon les secteurs entre 40 et 60% du chiffre d'affaires annuel. Depuis 3 ans, cette période est fortement perturbée par des événements sociaux (gilets jaunes, grèves liées au projet de loi sur les retraites, ...) qui ont considérablement fragilisé les commerces.

Le confinement du printemps dernier a occasionné une baisse de chiffre d'affaire déjà enregistrée pour l'année de 25 à 30%. Nos libraires, nos fleuristes, nos coiffeurs, nos marchands de chaussures et de vêtements, de jouets, d'équipement de la maison ... doivent donc impérativement rester ouverts durant ce nouveau confinement.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'adopter ce vœu demandant au Gouvernement de revoir le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire afin de cesser la pratique déloyale entre petits commerces et grandes surfaces.



Loire
Prévention
Suicide

Point Écoute Psychologique

A VIOLAY

*La Mairie de VIOLAY,
en partenariat avec l'association Loire Prévention Suicide,
met en place un Point d'Écoute Psychologique,
gratuitement, en toute confidentialité,
pendant cette période difficile.*

**Pas le moral ? Mal de vivre ?
Appelez-nous ou venez-nous voir !**

**A VIOLAY, SUR RDV.
LE DERNIER SAMEDI DE CHAQUE MOIS
DE 9H30 A 12H30
EN MAIRIE, SALLE ROBERT VALOIS**

**POUR PRENDRE RDV :
06.79.94.14.76**

Avec le soutien de

ars



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

Saint-Étienne, le 06/11/2020

Affaire suivie par : Maurice DESFONDS
Service Santé et Protection Animales
Tél. : 04 77 43 44 44
Courriel : ddpp-spa@loire.gouv.fr

La préfète de la Loire

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de la Loire

OBJET : Evolution de la situation sanitaire vis-à-vis du risque influenza aviaire hautement pathogène

REF : Arrêté du 4 novembre 2020 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène ;

P. J. : Carte des départements concernés par les mesures de prévention

Mesdames et Messieurs les maires,

Par courrier en date du 28 octobre dernier, je vous ai informés de l'évolution de la situation nationale vis-à-vis du risque d'influenza aviaire hautement pathogène.

Les nouvelles détections d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) rapportées cette semaine en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, montrent une très forte dynamique d'infection au sein de la faune sauvage.

En conséquence, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé, après concertation avec l'ensemble des opérateurs des filières concernées et de la Fédération Nationale des Chasseurs, de relever, à compter du 06 novembre 2020, le niveau de risque de « modéré » à « élevé » dans les départements situés dans les 2 principaux couloirs de migration.

Le département de la Loire est concerné par l'un de ces couloirs de migration.

DDPP de la Loire

Standard : 04 77 43 44 44

Télécopie : 04 77 43 53 02

Site internet : www.loire.gouv.fr

Adresse postale : Immeuble « Le Continental » - 10 rue Claudius Buard CS 40272 - 42014 Saint-Etienne Cedex 2

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Accueil physique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Accueil physique et téléphonique des consommateurs le vendredi de 9 h à 12 h (tél. : 04 77 81 85 37)

Cette évolution du niveau de risque impose pour tout détenteur de volailles, y compris les particuliers le confinement des élevages ou la pose de filets permettant d'empêcher tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages. Des dérogations sont possibles, sous condition, uniquement pour les élevages professionnels.

Ces dispositions sont d'application obligatoire dans tout le département de la Loire. Je vous demande donc, si cela n'a pas déjà été fait, d'informer les détenteurs de basses-cours de votre commune des mesures à mettre en œuvre.

Afin d'aider les détenteurs dans cette mise en place, une fiche technique est annexée à cet envoi reprenant l'ensemble des obligations de ces détenteurs. Nous vous engageons à en faire une diffusion large sur vos communes. Vous pourrez également le trouver en ligne à l'adresse suivante :

[http://www.loire.gouv.fr/IMG/pdf/les mesures de biosecurite a appliquer dans les basses cours.pdf](http://www.loire.gouv.fr/IMG/pdf/les_mesures_de_biosecurite_a_appliquer_dans_les_basses_cours.pdf)

En cas de difficulté à faire appliquer l'obligation de confinement, j'appelle votre attention sur votre capacité juridique, comme officier de police judiciaire sur votre commune, à dresser procès-verbal de vos constats à l'encontre de tout détenteur qui ne répondrait pas à l'injonction de confiner ses volailles, sur la base des articles L201-4, L.221-1 et R.228-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Les contrevenants s'exposent à une amende relevant d'une contravention de 4ème classe (NATINF 24098).

Enfin, tout détenteur de volailles doit déclarer rapidement à un vétérinaire toute mortalité anormale, qui peut être le signe d'une contamination des volailles par le virus de l'Influenza aviaire.

En cas de découverte sur votre commune d'oiseaux sauvages morts, et notamment des canards, cygnes et poules d'eau, vous pouvez appeler les services de l'Office Français de la Biodiversité (04-77-97-06-50).

La mise en œuvre de ces mesures est essentielle pour éviter l'installation de ce virus sur notre territoire et protéger les élevages et les filières professionnelles contre le risque qu'il représente.

Je vous remercie de vous assurer du respect de ces dispositions auprès de vos administrés. Les services de l'État et notamment la direction départementale de la protection des populations restent à votre disposition pour toute information complémentaire.


La Préfète,
Catherine SEGUIN

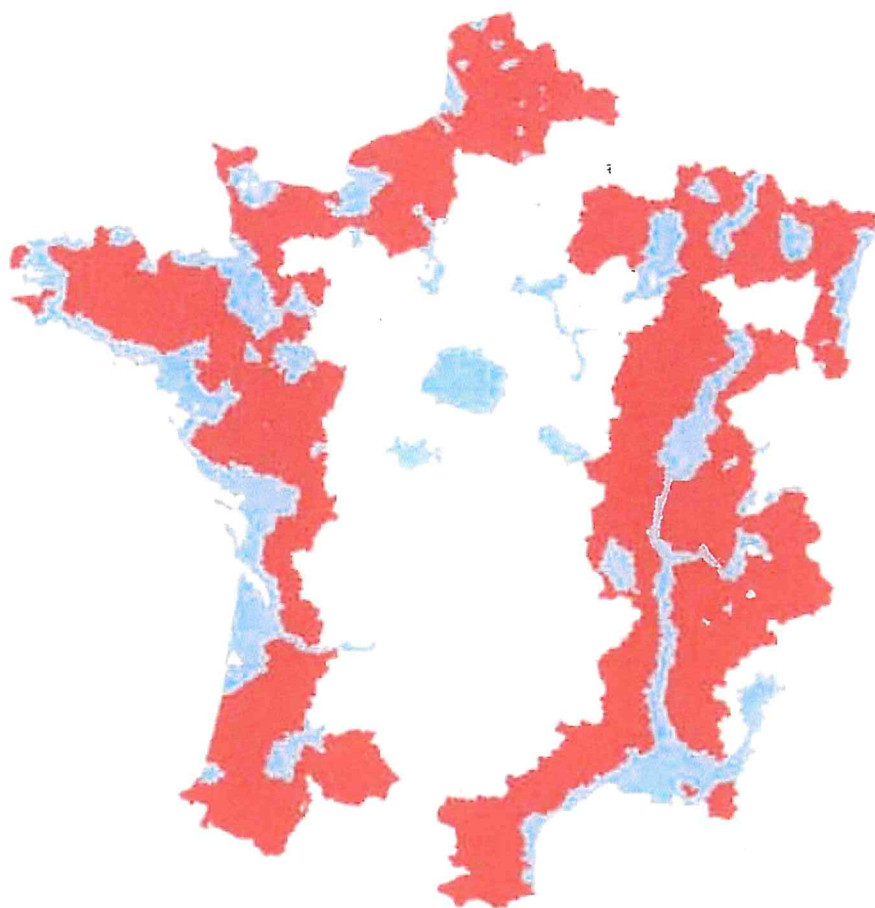


**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

Carte des zones concernées par les mesures de prévention
(Zones à risque particulier en bleu, départements en rouge)



DDPP de la Loire

Standard : 04 77 43 44 44

Télécopie : 04 77 43 53 02

Site internet : www.loire.gouv.fr

Adresse postale : Immeuble « Le Continental » - 10 rue Claudius Buard CS 40272 - 42014 Saint-Etienne Cedex 2

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Accueil physique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Accueil physique et téléphonique des consommateurs le vendredi de 9 h à 12 h (tél. : 04 77 81 85 37)